

MOUTIER Mécontent des tergiversations des autorités, le Groupe Interface souhaite de la commune qu'elle s'engage sans délai dans l'étude opérationnelle de fusion avec ses sept voisines

Initiative populaire pour aller de l'avant

MICHAEL BASSIN

Si le Groupe Interface lance l'initiative populaire communale «Poursuivons l'étude de fusion des communes de la Prévôté», c'est parce qu'il constate «*que l'on s'acheminait vers un blocage*» de toute la procédure menant au mariage des huit communes de la Prévôté «*en raison de diverses tactiques dilatoires et hésitations répétées des autorités de Moutier.*» Le texte a été déposé lundi à la chancellerie. Celle-ci a un mois pour procéder à l'examen préalable. Une fois cette étape franchie, Interface aura six mois pour récolter les 400 signatures nécessaires.

L'initiative demande deux choses: l'engagement sans délai de la commune de Moutier dans l'étude opérationnelle de fusion avec ses sept voisines, et la rédaction d'une convention de fusion visant la création d'une nouvelle commune.

Pour argumenter sa démarche, les initiants relèvent que le processus a été entamé il y a bientôt quatre ans, qu'un sondage a montré que 79% des Prévôtois sont favorables à un projet de collaboration intercommunale, et qu'un rapport stratégique prône clairement une union de communes. Mais il constate surtout que sept villages de la couronne se sont clairement exprimés pour poursuivre la démarche tandis que Moutier «*tergiverse ou exprime carrément son souhait d'en rester là par un vote du Conseil de ville.*» Le comité d'initiative d'Interface qualifie cette attitude «*d'indigne de la part d'une ville centre qui s'enorgueillit de son rôle régional tant vis-à-vis de la population que de l'économie.*»

Le comité insiste sur un point: son initiative ne porte pas sur la



Présidé par Morena Pozner, le comité d'initiative du Groupe Interface comprend huit personnes, dont René Wahli, Nicolas Sprunger, Nicolas Rubin et Manuel Gsteiger (de g. à dr.). MICHAEL BASSIN

fusion elle-même, mais sur la poursuite des travaux préparatoires. De toute manière, le peuple sera appelé à voter sur un éventuel mariage.

Le Conseil municipal prévôtois, on le sait, a demandé à rencontrer la Tripartite pour connaître les détails d'un éventuel vote institutionnel. Ce n'est qu'une fois ces éléments en sa possession, qu'il se prononcera sur le dossier de la fusion. Mais le comité d'initiative voit les choses différemment. Pour lui, Moutier doit aller de l'avant dans le projet de fusion, au risque de voir les cinq communes du Grand Val partir seules. «*Nous, on dit que le calen-*

drier peut s'adapter au moment où les précisions sur le vote institutionnel seront communiquées. Mais il faut d'abord lancer le processus», souligne Manuel Gsteiger.

Pour rappel, une délégation du Conseil municipal prévôtois et le comité de pilotage du groupe fusion se rencontreront le 8 février pour s'expliquer. Les exécutifs de toutes les communes impliquées dans le processus se détermineront d'ici à fin février. ○



www.journaldujura.ch

Tous les articles relatifs à la saga des fusions sont à lire sur notre site internet.

Question en suspens

COMPÉTENCE L'initiative populaire lancée par Interface pourra-t-elle aller jusqu'au bout? Pour l'instant, un certain flou plane sur la réponse à cette question. Car selon le règlement d'organisation de la commune, le corps électoral peut lancer une initiative sur des objets «*de sa compétence ou de celle du Conseil de ville.*» Or, jusqu'à présent, dans ce dossier fusion, la décision d'entrer ou non dans la phase opérationnelle a toujours été présentée comme étant de la compétence du Conseil municipal (le Conseil de ville ayant uniquement donné un préavis). Le Groupe Interface estime, lui, que la décision de mener une étude jusqu'au bout et rédiger une convention de fusion revient au peuple. A la chancellerie, on nous indique que cette question sera étudiée. La chancellerie dispose d'un mois pour examiner la conformité au droit de la demande d'initiative. ○ MBA